Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_15-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 5

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Vincent URIEN

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_15-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 15 décembre 2025
Rapporteur : M. LE MAIRE

Conseil municipal

Délibération

15 - Maison du Peuple du XXIe siècle

Exposé des motifs

Les Maisons du Peuple, construites à travers l'Europe à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, sont nées de l'essor du mouvement ouvrier et des luttes sociales. Elles constituent « *le lieu physique de structuration des masses ouvrières et contribuent à l'obtention de réelles avancées en matière de droits politiques et d'accès à l'éducation. Ce sont aussi des lieux de rencontre, de convivialité, des espaces de réflexion, de solidarité, de culture et d'émancipation.* » (Maisons du peuple. Histoire et héritage d'un rêve coopératif – Exposition - Bruxelles, La Fonderie).

C'est dans cet esprit que la Maison du Peuple de Saint-Brieuc a été inaugurée le 5 juin 1932.

Ses origines, évoquées notamment par l'écrivain briochin Louis GUILLOUX, en font un symbole fort de l'histoire sociale et politique de la ville. Elle a été le théâtre de nombreuses mobilisations, avancées et événements majeurs : Front populaire, accueil des réfugiés espagnols, meetings et rassemblements de 1968, luttes des salariés du Joint Français en 1972, mobilisation des chômeurs en 1998, grève des enseignants en 2003 et bien d'autres encore.

La Maison du Peuple appartient pleinement à l'identité et à la mémoire collective de Saint-Brieuc.

Fermée au public en 2005 pour des raisons de sécurité liées à l'état structurel du bâtiment, elle fait depuis l'objet d'une demande régulière de réouverture. Cette attente s'exprime tant de la part des usagers historiques que de nombreux collectifs, citoyens engagés et jeunes générations, particulièrement sensibles à la nécessité de disposer d'un lieu dédié à l'expression démocratique, au débat public et à la construction collective.

Relance du dossier en 2021

Relancé en 2021, le dossier de la Maison du Peuple a donné lieu à plusieurs consultations avec le Comité des usagers historiques. En 2023, un diagnostic structurel et parasitaire a conclu à l'impossibilité de réutiliser le bâtiment existant, à l'exception de sa façade, qui pourra être conservée et valorisée.

Consciente que la Maison du Peuple est d'abord un projet humaniste et politique, un lieu symbolique mais également un outil au service de l'action collective, la municipalité a souhaité ouvrir une nouvelle étape de travail avec les acteurs historiques, les collectifs citoyens et les habitants volontaires, afin de définir ensemble les contours de ce que pourrait être la Maison du Peuple du XXIe siècle.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_15-DE

Dans un monde marqué par des mutations sociales, technologiques, climatiques et politiques profondes, le besoin d'un espace de dialogue, de construction d'un point de vue personnel et citoyen, d'intelligence collective, de créativité démocratique et de coopération locale apparaît plus que jamais essentiel.

C'est dans cette perspective qu'a eu lieu la rencontre du 5 juin 2025 entre le Maire et le collectif, confirmant l'ambition partagée d'inscrire la future Maison du Peuple dans la continuité de son histoire tout en répondant aux enjeux contemporains.

Assistance à maîtrise d'ouvrage et d'usage - Notre Atelier Commun

Afin de structurer la démarche, la Ville a sollicité une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de Sophie RICARD de l'association Notre Atelier Commun.

Sa mission consiste notamment à :

- accompagner la constitution d'un collectif représentatif et ouvert ;
- définir les fondements, les objectifs et les valeurs de la Maison du Peuple du XXIe siècle ;
- soutenir l'élaboration d'un modèle de gouvernance et d'organisation financière ;
- contribuer au travail sur le futur projet spatial ainsi qu'à la rédaction d'une charte et d'un règlement intérieur.

Depuis le début de l'année 2025, de nombreux acteurs engagés ont été rencontrés. Une phase d'entretiens individuels a été suivie de réunions de travail, d'ateliers collectifs et de temps d'échange visant à faire émerger une vision partagée du projet.

Site de Curie : lieu privilégié pour la Maison du Peuple du XXIe siècle

Pour permettre au projet de se concrétiser et de s'ouvrir aux Briochines et Briochins, il est nécessaire de disposer d'un lieu d'expérimentation et de préfiguration. L'étude de différents sites a conduit à retenir le site Curie, situé au 4 rue Félix Le Dantec, comme la meilleure option en termes :

- de capacité d'accueil du public ;
- de dimension collective du site (présence de nombreux acteurs associatifs) ;
- d'accessibilité et de situation dans la Ville ;
- de disponibilité d'espaces non occupés mobilisables rapidement.

Des travaux seront nécessaires pour mettre les locaux aux normes et assurer un accueil satisfaisant pour le collectif et le public. Ces aménagements seront réalisés dans un souci de sobriété, en associant autant que possible les membres du collectif afin de préserver l'esprit participatif qui caractérise les Maisons du Peuple.

La Maison du Peuple du XXIe siècle – Ambitions et usages

Le collectif réuni autour du projet rassemble des acteurs engagés dans divers domaines : défense des droits sociaux, éducation populaire, lutte contre les discriminations, création artistique, justice climatique, innovation démocratique, etc.

La future Maison du Peuple a vocation à devenir :

- un lieu d'expression démocratique ;
- un espace de rassemblement, d'expérimentation et d'initiatives citoyennes ;
- un laboratoire de solutions locales aux enjeux sociaux, culturels et environnementaux ;
- un lieu ouvert à toutes et tous, proposant réunions, débats, spectacles, ateliers, expérimentations, conférences et événements variés.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_15-DE

Il s'agit d'inscrire le projet dans l'héritage de la Maison du Peuple historique tout en l'adaptant aux besoins et aux défis du XXIe siècle.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu la délibération n° 18 du Conseil municipal du 1er février 2011 relative à la mise en place d'une concertation sur le devenir du site de la Maison du Peuple ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la définition du projet de Maison du Peuple du XXIe siècle et l'installation du collectif sur le site de Curie.

Présents : 36	Pouvoirs : 5	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 33	Voix Contre : 8	Abstention : 0	

Votes contre : Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	